

NOUVEAUTES

REVUES ET OUVRAGES

1) Revue Juridique, Politique et Economique de Nouvelle-Calédonie (J.-Y. Faberon, Dir.)

La Revue Juridique Polynésienne est heureuse de saluer la naissance de sa "cousine du Pacifique": la Revue Juridique, Politique et Economique de Nouvelle-Calédonie. Sous la direction et à l'initiative du Professeur Jean-Yves Faberon¹, cette revue dote le seul Pays d'Outre-Mer (P.O.M.) de la République française d'un instrument particulièrement précieux à sa connaissance.

Si, comme le montre la rubrique "Bibliographie" (et tout spécialement au sein de cette rubrique, l'article présentant une bibliographie couvrant la période "1999-2002"), les ouvrages relatifs à la Nouvelle-Calédonie sont nombreux, il manquait assurément un périodique pluridisciplinaire exclusivement consacré à ce territoire français de Mélanésie.

En 96 pages, le premier numéro de cette revue semestrielle tirée à 1000 exemplaires offre des rubriques classiques ("Doctrines" et "Jurisprudence") mais aussi plus originales, comme la très intéressante rubrique "Documents" qui comporte (entre autres): l'Allocution de Mme Brigitte Girardin, Ministre de l'Outre-Mer, devant le congrès de la Nouvelle-Calédonie, le 16 décembre 2001, La composition des gouvernements de la Nouvelle-Calédonie depuis le statut de 1999 ou encore un débat sur l'utilisation de l'Euro, à partir des positions (contraires) de la Chambre de commerce et d'industrie de la Nouvelle-Calédonie et du Gouvernement de la Polynésie française.

Comme l'annonce l'éditorial, les articles contenus dans ce numéro prouvent "l'œcuménisme de la Revue et... (le) refus de toute polémique stérile". Nul doute que l'avenir confirmera que "le débat y sera présent, dès lors qu'il sera sérieux et utile"...

Marc Joyau*

Abonnement: Revue Juridique, Politique et Economique de Nouvelle-Calédonie

B.P. 3396 - 98 846 Nouméa cedex Nouvelle-Calédonie, courriel: jy.faberon@canl.nc

Tarifs: 1.200 CFP. Abonnement annuel (deux numéros): 2.000 CFP; Etudiants: demi tarif; Abonnement métropole: 26,75 euros

¹ Par ailleurs Directeur de l'Institut de Droit d'Outre-Mer-I.D.O.M. (www.idom-montpellier.org).

* Maître de conférences de droit public à l'Université de la Polynésie française.

2) Jean-Marc Regnault Pouvanaa a Oopa, victime de la raison d'État. Les documents parlent**, Editions de Tahiti, 2003, 164 pages, 2200 Fcjp, ISBN 2-907776-24-X.

Pouvanaa est né en 1895 à Huahine. Il participe à la Première Guerre mondiale. En 1940, il est l'un des principaux artisans du Ralliement à la France libre, mais il s'oppose vite à l'Administration qu'il accuse de ne pas respecter les droits des autochtones, ce qui lui vaut des peines d'emprisonnement. Il continue son combat après la guerre et il est élu député en 1949. Il fonde un puissant parti, le Rassemblement démocratique des Populations tahitiennes (RDPT). Devenu vice-président du gouvernement issu de la loi-cadre, il préconise le NON au référendum du 28 septembre 1958. Peu après, il est arrêté sous le motif qu'il aurait ordonné d'incendier Papeete. Si cette accusation n'est pas retenue à l'issue du procès, il est néanmoins condamné à la prison et à 15 années d'exil pour «complicité de destruction d'édifices et détention d'armes et de munitions sans autorisation». Amnistié en 1968, il rentre à Tahiti et devient sénateur de 1971 jusqu'à sa mort, en 1977. Il n'a cessé de proclamer son innocence pour les faits de 1958 et combattu pour obtenir la révision de son procès. Les diverses tentatives pour y parvenir, de son vivant comme après son décès, sont restées vaines. Les Polynésiens l'ont surnommé *Te Metua*, c'est-à-dire une sorte de père spirituel de la nation tahitienne.

Ce qui précède est bien connu de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de la Polynésie. Mais Jean-Marc Regnault a eu accès à des documents jusque-là non communicables et qui jettent une lumière nouvelle à la fois sur la détermination politique de Pouvanaa dont on ne mesurait jusque-là ni l'ancienneté, ni la force et sur l'acharnement dont ses adversaires ont fait preuve.

Après la Deuxième Guerre mondiale, la France prétend, dans le préambule de la Constitution de 1946, « écarter tout système de colonisation fondé sur l'arbitraire » et elle promet de « conduire les peuples dont elle a pris la charge à la liberté de s'administrer eux-mêmes et de gérer démocratiquement leurs propres affaires ». Or, les autorités de l'Etat ne sont pas décidés à donner à ces promesses la dimension qu'elles auraient pu avoir. Dans le contexte océanien, c'est particulièrement grave. En effet, tandis que la Commission du Pacifique Sud voulait faire consacrer le principe du *self government* des territoires autonomes, la France s'y oppose farouchement. Le prétexte avancé est que les Tahitiens n'ont pas le degré de culture suffisant pour leur permettre de gérer leurs propres affaires.

Il ne faut pas oublier ce contexte lorsqu'on examine le combat de Pouvanaa, avec ses erreurs, ses exagérations ou maladresses. Avec ses mots à lui, avec son mode de raisonnement très particulier – que les Polynésiens, eux, comprennent bien - Pouvanaa veut éveiller la conscience politique de ses compatriotes et leur demande de refuser de continuer à être étrangers sur leur propre terre.

** Maître de conférences d'histoire à l'Université de la Polynésie française

Le livre de Jean-Marc Regnault met en valeur plusieurs aspects:

1/ Il retrace la carrière politique de Pouvanaa, montrant comment il est devenu célèbre, soulignant comment il s'est appuyé sur les anciens Volontaires du Bataillon du Pacifique, sur les syndicats et les coopératives.

2/ Il montre que les puissants intérêts (bourgeoisie locale, hauts fonctionnaires) que combattaient Pouvanaa voulaient trouver le moyen de se débarrasser de lui, ses adversaires ne supportant pas que la loi-cadre Defferre, appliquée en 1957, lui donne le « pouvoir ». Il est vrai que le *Metua* est davantage fait pour haranguer les foules que pour gérer l'administration. Et quand il demande aux Polynésiens de voter NON au référendum du 28 septembre 1958, ses adversaires paniquent: Et si Pouvanaa réussissait à entraîner les Polynésiens dans l'indépendance ?

3/ Il démontre comment Pouvanaa fut poussé à la faute. S'il n'en a pas commis, il a fallu en fabriquer. Qu'il ait donné ou non l'ordre d'incendier la ville (et s'il l'a fait, c'est avec le langage local, toujours empreint de symboles) importe peu. Il faut même faire taire le ministre de la Justice de l'époque pour lequel le dossier d'accusation est vide. Pouvanaa est arrêté le 11 octobre 1958 et désormais, il s'agit de tout mettre en œuvre pour que sa condamnation soit exemplaire. Le gouverneur est chargé de faire oublier aux Polynésiens « l'ère Pouvanaa ».

4/ Jean-Marc Regnault – s'appuyant sur ses publications antérieures - retient dans son ouvrage que l'affaire Pouvanaa peut aussi se lire dans l'optique de préparer la Polynésie à recevoir le Centre d'Expérimentation du Pacifique. Dans ce contexte, il ne fallait donc ni d'un leader susceptible de galvaniser les populations contre les essais, ni d'une autonomie qui aurait pu donner des appuis institutionnels à cette contestation. Les responsables militaires et le gouvernement se tournent vers la Polynésie et plus précisément vers Moruroa entre 1960 et le début de 1962, sans jamais avoir cessé d'envisager cette hypothèse dès 1957 et de s'y préparer, comme le prouve la construction hâtive l'aéroport.

5/ Ce livre permettra-t-il d'engager un nouveau recours auprès de la Cour de Cassation pour obtenir la reconnaissance de l'innocence de Pouvanaa ?

L'auteur est un historien et il laisse donc le soin aux juristes d'utiliser les documents qu'il a portés à la connaissance du public. Les bases ainsi posées, il leur suggère quels sont les documents qu'il faudrait sans doute encore produire pour lever les ambiguïtés et doutes qui subsistent encore.

Enfin, l'auteur estime que, maintenant, c'est à l'Etat de décider s'il accepte ou non de révéler ce qui, jusqu'à présent est resté caché. En Nouvelle-Calédonie, il a accepté de reconnaître « les ombres » de la période coloniale. Cet aveu que l'on peut toujours critiquer (certains s'en moquent même) a ramené la paix chez les voisins du Pacifique. Reconnaître qu'en Polynésie, la raison d'Etat a frappé celui que les Polynésiens, dans leur ensemble, considèrent aujourd'hui comme le « père » de la revendication autonomiste voire indépendantiste, faciliterait certainement les rapports futurs entre l'Etat et la nouvelle collectivité d'outre-mer.

Pour l'auteur, comme il l'écrit dans l'introduction,

« l'Histoire est aussi une thérapie, ce qui exclut toute perspective de récupération par telle ou telle force politique. En Polynésie française, il est nécessaire de ne rien laisser dans l'ombre. Les conflits se nourrissent de rumeurs, de silences gênés. A partir du moment où l'on sait, il est alors possible d'expliquer sereinement pourquoi, à une époque donnée, les hommes ont pu se comporter de telle ou telle façon. Point n'est besoin de les excuser forcément, du moins les comprendra-t-on mieux ».

Le comité de rédaction

CONFERENCES ET COLLOQUES

16ème conférence de la Pacific History Association, Nouméa, 5-10 décembre 2004. Première annonce

Cette association scientifique régionale, qui a actuellement son siège à Canberra, organise tous les deux ans une conférence internationale en Océanie. La prochaine se tiendra à Nouméa, en partenariat avec l'Université de la Nouvelle-Calédonie, du 5 au 10 décembre 2004.

Cette conférence comportera neuf ateliers principaux: I. histoire et archéologie; II. Histoire et sciences politiques; III. Histoire et géographie; IV. Histoire et anthropologie; V. histoire et littérature; VI. Histoire et pédagogie; VII. Histoire et image(s); VIII. Franconésie. La présence francophone en Océanie; IX Histoire de la Nouvelle-Calédonie.

La conférence comprendra 4 jours à Nouméa, 2 jours dans la province Nord et une excursion libre de deux jours dans la province des îles Loyauté. Le comité d'organisation est présidé par Paul De Deckker, Pr. En anthropologie, président de l'U.N.C. et le secrétariat est assuré par Frédéric Angleviel, Hdr, Maître de Conférences en histoire.

Pour toutes informations complémentaires, vous êtes invités à contacter le secrétariat du comité organisateur de la 16è PHA Conference, F. Angleviel, Université de la Nouvelle-Calédonie, BP 4477, Nouméa, 98845, Nouvelle-Calédonie. (angleviel@univ-nc.nc) Tél/fax: 687.25159.

16th Pacific History Association Conference, 5-10 December 2004, Nouméa: Pacific History: Assessments and prospects. First announcement

The conference will be held in Nouméa under the auspices of the University of New Caledonia from Sunday 5th to Friday 10th of December 2004. There will be nine main workshops: I. History and archaeology; II. History, politics and Governance; III. History, place and geography; IV.

History, anthropology and linguistics; V. History and literature; VI. History, methodology and pedagogy; VII.

Imaging, representations and photography; VIII. Franconésie. The contemporary francophone presence in the Pacific.

There will be 4 days in Nouméa then 2 days in the North Province, an optional 2 days post-conference tour in the Loyalty Islands. The two convenors are Paul De Deckker, Professor of Anthropology and Vice-Chancellor of the U.N.C. and Dr Frederic Angleviel, Senior Lecturer in History.

Noumea has direct air routes from Sydney/Brisbane (7 flights weekly), Auckland (3), Port-Vila (2), Nandi (1), Wallis/Tahiti (1), Tokyo/Osaka (4) and Paris.

All further inquiries should be sent to the secretary of the PHA Conference Committee, University of New Caledonia, F. Angleviel, BP 4477, Nouméa 98845,

New Caledonia.(angleviel@univ-nc.nc).